

High-Tech

Google rouvre la guerre des moteurs de recherche sur Android

Par Adrien Schwyter le 07.08.2019 à 08h00

ABONNÉS

Après avoir écopé d'une amende de plus de 4,3 milliards d'euros l'année dernière par la Commission européenne, Google a annoncé vouloir faire payer ses concurrents sous forme d'enchères pour les faire figurer dans les choix par défaut du moteur de recherche sur les smartphones Android.



Forcé de proposer différents moteurs de recherche sur son système d'exploitation Android, Google va faire payer ses concurrents via un système d'enchères lorsqu'un utilisateur les choisira.

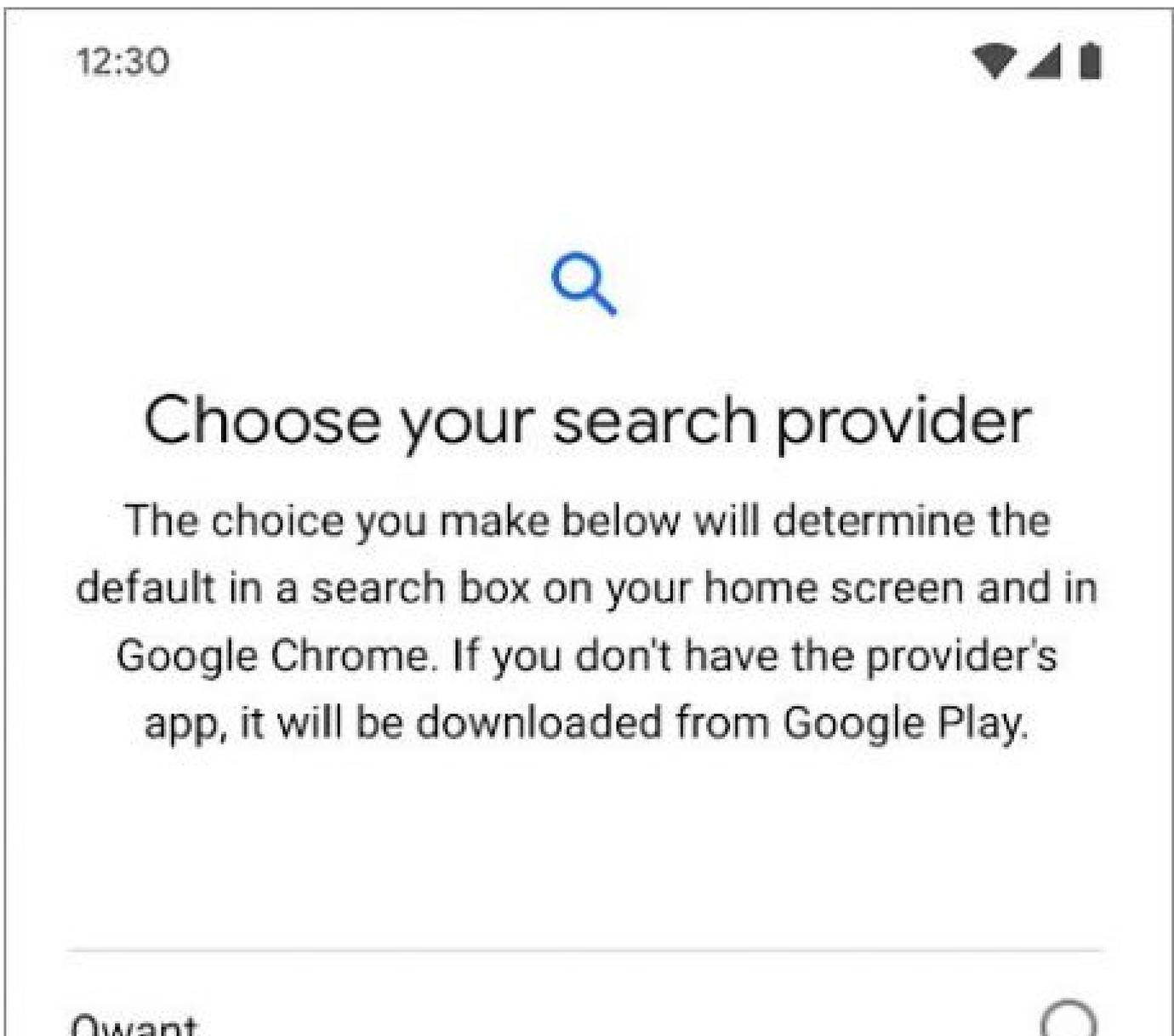
AFP

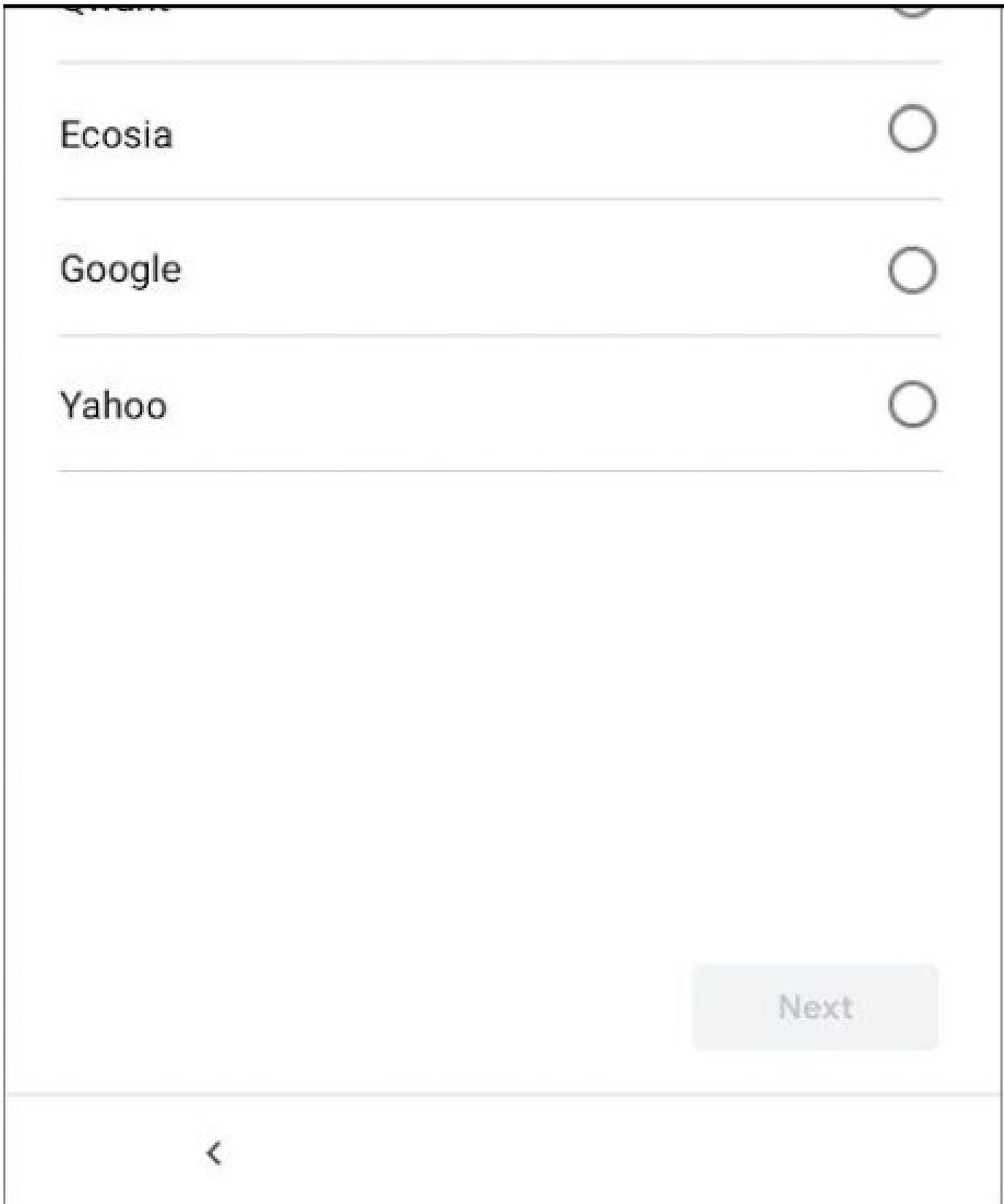
COMMENTER

La hache de guerre n'est pas restée enterrée très longtemps. Vendredi 2 août, Google a annoncé via un post de blog qu'à partir de 2020, les utilisateurs européens d'Android pourraient choisir leur moteur de recherche par défaut sur les smartphones Android via un système d'enchères. Concrètement, la firme de Mountain View choisira, outre son moteur de recherche, les trois concurrents qui lui feront le chèque le plus important dans chaque pays européen.

Cette décision stratégique, au plein coeur de l'été, est loin d'être anodine. Google a été condamné, il y a près d'un an jour pour jour, par la Commission européenne à une amende de 4,3 milliards d'euros pour abus de position dominante justement sur cette question crucial de choix du moteur de recherche sous Android. Dans les faits, un utilisateur d'Android devra choisir désormais son moteur de recherche par défaut au moment de l'initialisation de l'appareil parmi ceux retenus par Google.

La majorité des moteurs de recherche concurrents contestent cette initiative de Google. Le français Qwant, mais également Ecosia et DuckDuckGo s'insurgent de devoir payer à leur principal adversaire la possibilité d'être intégré par défaut à Android. La solution proposée par Google favorise de fait les moteurs de recherche de taille importante comme Bing (Microsoft) et Yahoo dont la force de frappe financière surpasse allègrement celles des plus petits.





Le géant américain s'est justifié expliquant qu'une "vente aux enchères est une méthode juste et objective pour déterminer quels moteurs de recherche seront inclus sur l'écran de choix".

"Faire payer son amende aux concurrents"

Le moteur de recherche, qui a plus de 90% de parts de marchés en Europe, prend ainsi tout le monde de court en choisissant la confrontation en Europe. "Après sa condamnation à plus

de 4 milliards d'euros d'amende en Europe, Google s'est demandé comment faire supporter la note à ses concurrents, note Julien Le Clainche, expert en nouvelles technologies et données personnelles. Ce système d'enchères permet tout simplement de faire payer l'amende européenne à ses concurrents." L'esprit de justice invoqué par Google fait d'ailleurs sourire le spécialiste. "On pourrait sélectionner les moteurs de recherche selon la pertinence des résultats et non selon leur poids économique. La vision de la justice de Google est très subjective et vise à éliminer ses concurrents respectueux de la vie privée qui se privent volontairement d'une partie des recettes."

D'autant que jusque-là, la société détentrice d'Android semblait avoir joué le jeu de l'ouverture après sa lourde condamnation. Ses derniers mois, Google proposait un système plus ouvert, proposant cinq navigateurs par défaut en fonction des parts de marché de chaque pays. "Grâce à cette innovation qui nous permettait d'être ajouté dans le navigateur Chrome à l'affichage, nous avons réussi à passer de 2 à 26% de parts de marché sur le mobile par rapport à notre part sur ordinateur, précise Éric Léandri, PDG de Qwant. Cela montre que quand il y a une alternative, les gens choisissent un autre moteur de recherche. Comme Google perdait des parts de marché, ils ont mis en place un système d'enchères ni éthique, ni juste."

"Google joue avec le feu"

Éric Léandri prévoit de saisir la Commission européenne sur le sujet, avant la date fatidique du 13 septembre. Les moteurs de recherche ont justement jusqu'à cette date pour formuler leurs enchères. Les résultats seront ensuite rendus publics le 31 octobre. "Qwant ne signera pas les accords de confidentialité que souhaitent Google avant de pouvoir participer aux enchères tonne le PDG du moteur de recherche français. Si je les signe, comment pourrais-je poursuivre la procédure contre Google en appel devant la Commission européenne? Si Qwant doit participer à ces enchères, il faut une vraie transparence sur celles-ci." Le patron de Qwant compte organiser un front commun des moteurs de recherche.

Juridiquement que risque Google avec la mise en place de ce système d'enchères? Le géant américain marche sur un fil alors qu'il a interjeté appel de la lourde amende infligée par la Commission européenne l'année dernière. "Ce choix est très étrange de la part de Google, note Fabien Honorat, avocat chez Péchenard et associés. Google joue avec le feu. Sa condamnation indique que toute mise en oeuvre d'un système par Google doit faire l'objet d'un échange avec la Commission européenne. L'astreinte à laquelle il s'expose peut aller jusqu'à 5% du chiffre d'affaires mondial journalier moyen d'Alphabet, la maison mère de Google."

Le précédent Internet Explorer

Contacté par l'AFP, un porte-parole de la Commission a indiqué surveiller de près la mise en oeuvre de cette fonctionnalité "en écoutant les retours du marché sur la présentation de l'écran (...) et le mécanisme de sélection des moteurs de recherche concurrents." Impossible pour les spécialistes du droit de la concurrence contactés de se prononcer ex nihilo sur la licéité de l'innovation proposée par Google.

Reste que nombreux sont sceptiques sur la légalité de la démarche. "Tout dépendra comme toujours en droit de la concurrence de l'effet que peut avoir une pratique sur un marché

donné. L'idée n'est pas de sanctionner une position dominante en soi mais des pratiques, qui du fait d'une position dominante, vont empêcher aux concurrents d'entrer sur le marché et d'en limiter l'accès", explique un expert. La situation de Google avec Android rappelle à beaucoup les pratiques de Microsoft qui mettait largement en avant Internet Explorer sous Windows. La Commission européenne avait condamné en 2013 la société de Bill Gates à 561 millions d'euros d'amende pour avoir favorisé son propre navigateur au détriment des concurrents. Situation analogue, pour mêmes effets?

COMMENTER

GOOGLE MICROSOFT

SUR LE MÊME SUJET

Eruptif, agaçant, brillant... Portrait d'Eric Léandri, le fondateur de Qwant

- **Google fera payer les moteurs de recherche concurrents choisis à sa place sur Android**

- **Google France a payé 17 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices en 2018, un montant toujours très faible**

© Challenges - Les contenus, marques, ou logos du site challenges.fr sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle.

Audience certifiée par